



## Compte rendu du conseil d'école Jean-Jerphanion

---

**Lundi 2 NOVEMBRE 2015 à 18h00**

*Etaient présents :*

- le Directeur et les professeurs à l'exception de Mme Saint-Clair
- pour l'inspection : Mme Davoust (DDEN)
- pour la mairie : Madame Fommarty – M. Guérineau
- un intervenant extérieur (Aide sociale à l'enfance-prévention) : M. Bénai
- les représentants des parents d'élèves APELGC (7) et FCPE (2)

### 1-REGLEMENT INTERIEUR

Modifications à apporter par rapport au règlement intérieur de l'an dernier :

#### **Article 1 :**

- Préciser la plage d'ouverture des portes sur chaque créneau horaire (matin, midi, soir)
- Le plan Vigipirate est maintenu au niveau maximal. Or il y a contradiction entre le règlement intérieur (dans lequel seuls les parents de CP peuvent rentrer dans le hall) et l'affichette à l'entrée

de l'école (mentionnant que tous les parents peuvent rentrer dans le hall). La position de la Mairie est qu'en élémentaire, les parents ne rentrent pas mais qu'une tolérance peut être appliquée pour aider les CP à badger. L'affichette à l'entrée de l'école devra être modifiée en ce sens, « seuls les parents de CP sont autorisés à rentrer dans l'école ».

- Le paragraphe de l'article 1 sur les tenues et signes religieux devra faire l'objet d'un article dédié, au sein d'un bloc « LAICITE », dans lequel pourrait être mentionné par ailleurs la rédaction de la Charte de la Laïcité.

**Article 7 :** préciser une tenue « seyante » ? A déjà été évoqué et retenu par lors d'un précédent Conseil d'Ecole. Le mot sera maintenu.

**Article 12 :** Les enfants ne doivent pas amener de ballons (qui sont fournis par l'école) ou de cartes type Pokémon, source de nombreuses disputes. Les cordes à sauter, élastiques, billes de petite taille sont autorisées.

**Article 20 :** « Attestation de Maitrise des Connaissances et Compétences des CE1 et CM2 » : de quoi s'agit-il et est-ce toujours d'actualité ? C'est le livret de compétences (acquises / non acquises) mais qui n'est pas systématiquement rempli. Cette mention sera retirée.

**Article 22 :** préciser le processus : « prendre rendez-vous avec le professeur en utilisant le carnet de correspondance »

**Charte Internet de l'élève :** On ne peut exiger d'un élève de CP, CE1, CE2, de comprendre, signer et s'engager à suivre ces prérogatives. C'est important de la maintenir pour les CM1-CM2 mais il faudrait envisager une version simplifiée pour les CP-CE1-CE2 → elle sera enlevée du règlement intérieur et chaque enseignant, en fonction de son niveau de classe, adaptera une version plus ou moins simplifiée, qui sera mise dans le cahier de liaison afin que les parents puissent également la relire avec leur enfant.

Le règlement intérieur, ainsi amendé, est adopté à l'unanimité.

## 2-INTERVENTION DE M. FREDERIC BENAI, Chargé de Prévention à l'Aide Sociale à l'Enfance (0-25 ans).

Depuis la loi du 5/3/2007 l'Aide Sociale à l'Enfance pilote 2 missions : prévention et protection.

### **Quelles sont les différentes missions de prévention ? :**

- primaire (tous publics)
- secondaire (sur une problématique spécifique, type Internet)
- tertiaire (individuelle soutien de la parentalité et travail sur les compétences parentales)

Au niveau des préventions individuelles, chaque parent (ou membre de la famille) peut être reçu sans que cela ne soit fiché ou répertorié, et ce pour tout problème ou inquiétude, temporaire ou persistante, concernant son enfant (comportement, difficultés familiales, deuils, difficultés d'acquisition, parcours scolaires alternatifs, etc...). Le Chargé de prévention est soumis au secret professionnel. Ces rendez-vous peuvent avoir lieu au sein de l'école ou non, selon le contexte ou la thématique.

Des actions collectives sont également menées à l'initiative de parents, associations, institutions: soirées thématiques, café des parents autour de thèmes génériques (harcèlement, jeux dangereux, internet...).

### 3 - PAI

8 PAI sont pris en charge à l'école, 7 alimentaires et 1 non alimentaire.

Ont une copie du PAI :

- Chaque enseignant concerné
- La cantine scolaire
- la Responsable des Modules (accès aux fiches et aux médicaments même le vendredi après-midi)
- 1 copie au Directeur

Le PAI doit être signé par chaque enseignant, le responsable de la cantine, la Mairie, le médecin scolaire, l'inspection académique.

Or la Mairie n'en a à date qu'un seul PAI de réceptionné => traitement en cours auprès du Médecin scolaire et de l'Inspection avant transmission à la mairie. Cela n'empêche pas la bonne application du PAI que ce soit pour la cantine pendant les horaires de l'école, ou lors des modules ou du centre de loisir.

Il est rappelé qu'en cas de problème alimentaire grave, l'enfant doit amener son couvert.

Afin de remédier au temps de latence entre la rentrée scolaire et l'arrivée du formulaire officiel de PAI à la mairie, il est préférable que les parents signalent à la mairie et aux responsables de Centre de Loisirs et des Modules que des demandes de PAI sont en cours. M. Sabin transmettra une copie non signée des PAI à la mairie en attendant la version officielle, par prudence.

Les médicaments sont emmenés lors des sorties quand le PAI l'exige.

Lors de l'absence du directeur (vendredi ou mercredi après midi), les PAI et médicaments sont accessibles aux responsables.

Les CAI (contrat entre la Mairie et les parents complément du PAI qui est un contrat entre l'école et les parents) ne sont pas d'actualité, l'inspection académique n'étant pas favorable à ce projet. La Mairie réfléchit à un autre document qui lui permettrait de regrouper les informations concernant les enfants bénéficiant d'un accueil personnalisé.

#### 4 - COOPERATIVE

Le solde de l'année 2015-2016 s'élevait à 8969€. Suite à l'arrivée des dernières factures, l'année démarre à 5365€. 1115€ ont été dépensés pour des commandes de fournitures d'art plastiques. Le solde (4250 euros) sera partagé entre les classes pour du petit matériel ou du petit mobilier. Sont également à l'étude l'achat d'un caméscope, d'un vidéoprojecteur. Il a pu être évoqué à un moment que la mairie (via M. Montagnon) pourrait fournir un vidéoprojecteur. Ce point sera évoqué aux arbitrages pour le budget voté fin mars.

Quel budget est prévu pour les biens durables ? Les classes bénéficient d'un budget fournitures, d'un budget sorties (une sortie par classe par an, à hauteur de 377€), et pour les autres budgets c'est sur demande, notamment les demandes de mobilier (règle générale : du mobilier ou des travaux effectués, pour une classe, par an). Les enseignants déplorent de ne pouvoir bénéficier de mobilier supplémentaire (étagères) au fur à mesure que leurs classes s'équipent, et de panneaux d'affichage à poser (demande d'intervention auprès de Bouygues).

Les achats de la coopérative doivent servir au temps scolaire : à ce titre la

demande d'achat de tables de ping-pong ne sont pas recevables et posent par ailleurs la question de la surveillance.

Suite au prochain conseil des maitres, les 2 mandataires de la coopérative seront choisis (sont volontaires Mme Ledoux et Mme Giscard d'Estaing)

Un budget supplémentaire a été octroyé fin 2015, à hauteur de 2250€, via un don et pour pallier à la baisse de budget. Le don est conditionné à l'anonymat du donneur et à l'achat de fournitures scolaires. Avec cet argent, ont été achetés selon les classes, des fichiers (français ou maths), des livres, et un poste audio. Les enseignants alertent sur le fait que si le budget 2015 est reconduit ils connaîtront à nouveau la même difficulté à absorber leurs achats de fourniture.

Les parents demandent à ce que les chèques qui sont encore dans les cahiers de liaison soient bien collectés pour éviter tout risque de perte. Pour des dons extrêmement importants (+ de 1 000€), il faut contacter le responsable de l'OCCE pour obtenir une réduction fiscale.

## 5 - REMPLACEMENT DES PROFESSEURS

Mme Saint-clair prend en charge le CE2 de Mme Emery, jusqu'à son retour le 12 juin 2016. Les remplacements sont décidés au niveau de la DSDEN.

Comment s'organiser lorsqu'un enseignant est absent ? A date, les élèves sont dispatchés dans les autres classes et gardés par les enseignants présents, la plupart du temps avec du coloriage.

Un kit de remplacement est complexe à mettre en place (évolue au cours de l'année, nécessite une correction, n'apporte pas de pédagogie). Une mise en place sur une journée est envisageable, mais pas sur une semaine.

Le risque est que l'Inspection nous dé-priorise sur les remplacements.

Comment s'organiser lorsque l'enseignant d'un enfant ayant un PAI est absent ?

Les enseignants ont la liste complète des enfants en PAI.

Les enfants ayant un PAI « lourd » seront systématiquement mis dans la classe d'un enseignant fixe, référent, déterminé à l'avance.

## 6 - PROJET D'ECOLE

**Le projet d'école sera transmis par le Directeur à la Mairie et aux associations de parents d'élèves.**

**Intervenants** en musique et sport (escrime, judo) ? Ce sont les mêmes que l'an dernier. Par ailleurs des étudiants en STAPS interviennent en roulement par trimestre pour le sport

**Les interventions en sport** s'étendent sur toute l'année (natation, escrime, athlétisme...) La pratique d'un sport de façon hebdomadaire n'a pas de caractère obligatoire. Un fonctionnement par module tournant dans l'année est possible, mais le total des heures effectuées dans l'année doit être de 108 heures.

Il avait été demandé que les **créneaux de natation** ne soient pas maintenus au mercredi ou que cela tourne d'une école à l'autre. A voir avec M. Grebot – conseiller pédagogique de l'Inspection - qui reprend le dossier (en amont de la réunion sport en mai)

**Créneau de patinoire** : les parents demandent à ce que les créneaux de patinoire restent dans les horaires scolaires. La décision sera prise bientôt.

L'APELGC contactera la Mairie directement.

### **Manifestations :**

- Fête du Livre : 26/27 novembre autour du thème Bac à Fables (exposition et vente de livres)
- En attente d'une intervention sur le Handicap (la même que l'an passé)
- Prise de contact avec une association de bénévoles non-voyants qui souhaitent intervenir dans l'école.

Quid de la visite d'un centre de tri envisagée par M. Sabin (1/2 journée) et qui permettrait de comprendre le devenir des bouchons collectés ?

Le problème est que cette sortie viendrait en lieu et place de la sortie annuelle...

**Apprentissage des langues** : comment s'organise-t-il ?

Ce sont les professeurs qui dispensent cet enseignement, et la durée hebdomadaire est de 1h10. Il s'agit d'une initiation. Les parents constatent un décalage entre les attentes lors de l'entrée au collège, où les professeurs démarrent souvent très vite, et considèrent que les élèves ont déjà beaucoup plus d'acquis qu'en réalité.

Quid de mettre en place une intervention en anglais (ou avec un natif anglophone) lors des modules ou du centre de loisirs ?

**Etude du mercredi** : une réunion est prévue vendredi 6/11 avec les Directeurs d'Ecole, autour de 2 propositions de la mairie. Retour sous peu auprès des associations.

**Etudes dirigées** : les parents notent trop régulièrement de mauvaises corrections ou absence de correction.

**Evaluations nationales** : ce sont des évaluations qui sont demandées par l'Education Nationale et qui leur permet de connaître le niveau des classes. Ils n'ont pas caractère à être diffusés auprès des parents mais comme les parents l'ont demandé, le directeur va arbitrer sur ce sujet lors d'une prochaine réunion avec son équipe et reviendra vers les associations.

**Pause méridienne** : 2 heures de pause => est-il possible d'organiser des activités ? La Mairie met à disposition des animateurs mais n'organise pas le contenu de leur action. Ce point serait à la discrétion du Directeur. Les parents demandent à ce que soient précisées les fonctions exactes de la gardienne et affichés les horaires d'ouverture de la loge.

**Sécurité** : Vigipirate est maintenu au même niveau.

Au sujet de la petite fille qui aurait été suivie, les parents ont remonté l'information à la police. Sans dépôt de plainte, pas d'accès aux caméras de vidéo-surveillance. Les films sont détruits tous les 15 jours.

**Ordinateurs** : la salle informatique est suffisamment dotée, mais il serait appréciable de pouvoir avoir des ordinateurs supplémentaires en fond de classe autour de jeux éducatifs. Une demande va être faite par les enseignants en ce sens.